

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 9
Votants : 42

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21/01/2021

Le 28 Janvier 2021, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Brigitte KLEIN, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir Catherine VIGNON), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Delphine PICHOURON), Bernard GRISON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Charlotte LEGEAY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Laëtitia BORDELIER), Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Vincent LAUTIER), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Emilie BERTHOLON), Richard SIMMINI (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Laëtitia BORDELIER.

OBJET : ECONOMIE – Parc d'activités de Montfray – Vente foncier à la société ALMAN

M. Marc PECHOUX, Président, informe le Conseil que le traité de concession avec la SERL pour la gestion du parc d'activités de Montfray à Fareins, prévu pour une durée de 12 ans, est arrivé à son terme le 21 avril 2020. Au cours du mandat précédent, la Communauté de communes a décidé de ne pas renouveler le contrat de concession afin de poursuivre les travaux et la commercialisation du foncier en régie directe.

Dans ce cadre, et en application de l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à la pandémie de la Covid-19, un protocole de liquidation a été rédigé et signé le 15 mai 2020 entre les deux parties afin de permettre la clôture de l'opération dans les meilleures conditions. La liquidation du traité de concession devant intervenir dans un délai d'un an, à savoir avant avril 2021.

M. Marc PECHOUX rappelle que la mise en œuvre de ce protocole de liquidation est en cours, notamment l'application de l'article 2 et que le Conseil communautaire a déjà délibéré le 24 septembre 2020 (N°2020 C107) et le 28 janvier 2021 (N°2021C15) pour l'acquisition à la SERL :

- ✓ des parcelles destinées à être cédées à des tiers et n'ayant pas fait l'objet d'un compromis ;
- ✓ des emprises foncières des équipement et espaces publics ;
- ✓ des parcelles sous compromis avec la SERL et n'ayant pas été réitérées au 31/12/2020.

Concernant ce dernier point, il précise que deux lots pour lesquels un compromis avait été signé par la SERL n'ont pas fait l'objet d'une réitération au 31/12/2021 : le lot 1b (ISA Investissement) et dont le projet est aujourd'hui abandonné et les lots 9/10 (SCI LAUCARAM – société ALMAN) dont la vente doit être réitérée une fois le permis de construire purgé de tous recours.

M. Marc PECHOUX indique que la CCDSV doit donc à ce jour poursuivre la vente avec la SCI LAUCARAM (Société ALMAN), comme le prévoit le protocole de liquidation aux mêmes conditions que celles prévues au compromis qui a été signé avec la SERL :

- ✓ Vente des lots 9/10 d'une superficie totale de 9 980 m² ;
- ✓ Prix de vente total : 405 832,5 € HT décomposé ainsi : 8057 m² à 45 € HT / m², soit 362 565 € HT et 1923 m² à 22,50 € HT / m², soit 43 267,5 € HT ;
- ✓ Obtention des prêts ;
- ✓ Obtention du Permis de construire (celui-ci a été attribué novembre 2020 et les délais de recours ne sont pas encore achevés).

M. Marc PECHOUX précise que la société ALMAN est actuellement basée sur la zone d'activités de la Gravière à Fareins. Elle loue un bâtiment de 500 m² qui est aujourd'hui trop exigü. Le siège social de l'entreprise est situé à Marseille et la société a été créée en 2016. Le site de Fareins, créé en 2017, constitue le site secondaire de l'entreprise et compte 9 salariés.

Cette société est spécialisée dans l'étude et la réalisation de prestations de levage et de manutention industrielle, y compris du levage portuaire : levage avec grues mobiles ; manutention lourde et / ou délicate ; déplacement de machines ; transfert de sites industriels, etc. Elle travaille pour 70 % dans le domaine industriel et pour 30 % pour le secteur du bâtiment notamment en Auvergne Rhône-Alpes et en Bourgogne. Son chiffre d'affaires en 2019 est de 1,26 M€ et estimé pour 2020 à 1 M€ ; baisse liée à la crise sanitaire et au 1^{er} confinement.

Aujourd'hui, cette société souhaite poursuivre son développement sur le Parc d'Activités de Montfray avec la construction d'un bâtiment de 2 800 m² dont 150 m² de bureaux. Elle a également besoin d'espaces extérieurs pour la circulation de son matériel de levage notamment et une aire de stationnement.

L'avis des Domaines a été rendu le 26/01/2021.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14/01/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la vente des lots 9/10 (9 980 m²) actuellement sous compromis entre la SCI LAURACAM (entreprise ALMAN) ou toute autre entité juridique qui s'y substituerait et la SERL au prix de 405 832,5 € HT décomposé ainsi : 8 057 m² à 45 € HT / m², soit 362 565 € HT et 1 923 m² à 22,50 € HT / m², soit 43 267,5 € HT ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette vente ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recettes au BZA 2021.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

03 FEV. 2021 Trévoux, le 28/01/2021

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210128-2021C16-DE

Affichage :

03 FEV. 2021

Le Président,
Marc PECHOUX

